



pas d'informations par l'agent immobilier

Par **adouma007**, le **07/03/2022** à **17:55**

Bonjour, on a fait une offre de maison qui a été acceptée. Le jour de la signature du compromis chez le notaire on a su que une des chambres dans la maison n'est que un abri de jardin déclaré par le propriétaire suite à sa rénovation (pas de certificat de conformité suite à ses travaux puisque c'est une fausse déclaration)

L'agent immobilier était bien au courant et il proposait cette maison avec l'abri comme une chambre

notre offre s'est basée sur le mètre carré complet de la maison ainsi de cette chambre qui n'est pas réellement une chambre au vu de la loi)

L'agent savait que la maison ne pourrait pas être vendue si il l'a présenté avec non conformité et aussi il voulait augmenter le prix du bien ainsi son pourcentage pour cette vente

on n'a pas signé de compromis mais qu'est ce que on peut faire suite à l'intention de l'agent immobilier de cacher cette information ainsi le fait que son intention était de nous cacher cela car cela a changé réellement le prix de 90 000 euros selon le mètre carré. L'agent savait qu'on pourra pas obtenir un permis de construire avec non conformité mais il a choisi de nous cacher cela

merci de votre retour

Par **amajuris**, le **07/03/2022** à **20:39**

bonjour,

si vous n'avez pas signé de compromis ou aucun autre document similaire, quel est votre

préjudice ?

pour être indemnisé, un préjudice doit être certain et actuel.

avez-vous la preuve que l'agent immobilier, avec qui vous n'avez aucun lien juridique, était vraiment informé de la situation.

salutations